



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 novembre 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	7	5

Date de convocation le **3 novembre 2023**Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT****V_DEL_23119_8****Marché de prestations de mise en propreté des locaux communaux****Rapporteur: Monsieur GOMEZ****Présents :**

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Fatma **FARTAS**, Bernard **RIAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Christine **BERTIN**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Dehbia **DJERBIB**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

S²LOW

ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_8-DE

La ville de Vaulx-en-Velin a procédé depuis 2016 à un profond renouvellement des méthodes et de l'organisation de l'entretien des locaux municipaux. Cette réorganisation a notamment conduit à revoir le partage des tâches entre équipes d'agents municipaux et prestations externalisées d'entretien des équipements municipaux. Pour les équipes de la Ville, ceci s'est traduit par des changements dans les horaires et l'organisation du travail (fin des horaires discontinus et regroupement par pôles des agents d'entretien), ainsi que par un accent porté sur les conditions et méthodes de travail (matériel ergonomique, fréquences de passage, démarches qualité). Pour les prestations externalisées de mise en propreté, le marché a donné lieu, dans ce cadre, à deux renégociations, puis à l'élaboration d'un nouveau cahier des charges en 2019.

L'accord-cadre en cours prend fin au 14 octobre 2023.

Conformément aux articles L.2120-1, R2124-1, R2161-1 à R.2161-5 du Code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres ouvert pour la consultation des entreprises a été engagée le 27 avril 2023.

La consultation est divisée en trois lots :

- lot n°1 : Prestations de nettoyage des surfaces vitrées

Sans montant minimum, montant maximum pour deux ans : 50 000 € HT, montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre : 100 000 € HT

- lot n°2 : Prestations de nettoyage pour l'hygiène courante des locaux culturels, petite enfance, scolaires, hors surfaces vitrées

Sans montant minimum, montant maximum pour deux ans : 250 000 € HT, montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre: 500 000 € HT

- lot n°3 : Prestations de nettoyage pour l'hygiène courante des locaux administratifs, techniques, sportifs et associatifs, hors surfaces vitrées

Sans montant minimum, montant maximum pour deux ans : 250 000 € HT, montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre : 500 000 € HT

Chaque lot constitue un accord-cadre s'exécutant par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins. Chaque accord-cadre est mono-attributaire. Il est conclu pour une période de 24 mois, à compter de sa notification, reconductible une fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- valeur technique pour 80 points ;
- prix pour 120 points.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 20 septembre 2023, a classé les offres et a choisi les entreprises suivantes :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise choisie
1	Prestations de nettoyage des surfaces vitrées	GUY CHALLANCIN
2	Prestations de nettoyage pour l'hygiène courante des locaux culturels, petite enfance, scolaires, hors surfaces vitrées	EUROPROP'SERVICE

3	Prestations de nettoyage pour l'hygiène courante des locaux administratifs, techniques, sportifs et associatifs, hors surfaces vitrées	EUROPE	Envoyé en préfecture le 23/11/2023 Reçu en préfecture le 23/11/2023 Publié le ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_8-DE 
---	--	--------	---

Aux termes de l'article R.2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, l'accord-cadre est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer chaque lot de l'accord-cadre relatif aux prestations de mise en propreté, avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque accord-cadre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer chaque lot de l'accord-cadre relatif aux prestations de mise en propreté, avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque accord-cadre.

Suffrages exprimés	38	
Vote(s) Pour	38	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Bernard RIAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Audrey WATRELOT , Richard MARION , Ange VIDAL , Carlos PEREIRA , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 novembre 2023.



Le secrétaire de séance

Karim BALIT